

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : lundi 1^{er} juin 2026 à 18 heures 30

Date de la convocation : 27 mai 2026

Date de l'affichage : 27 mai 2026

Présents : 15 **Représenté** : 0 **Membres en exercice** : 15 **Absent** : 0

Présents : Véronique AMALRIC, Sylvaine BARA, Noémie BERGER, Sébastien BOFFELLI, David BRONCANO, Sandrine CAMPOS, Sandrine DESRUELLES, Jean-Pascal FERRER, Pierre-Manuel GARCIA, Hervé HUSSON, Gisèle JEANET, Fabienne MARTINAGE, Sophie MIELE, Patrick MILANI, Michel PRADEL

Représenté :

Absent :

Secrétaire : Noémie BERGER

Madame le Maire, Fabienne Martinage a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 15 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales était remplie. Madame le Maire déclare la séance ouverte à 18h30.

Madame Noémie Berger est désignée secrétaire de séance.

Le point n°III est annulé, car le Sivu Les Passerelles a opté pour une autre solution.

I – Approbation du compte rendu du procès-verbal de la séance du 27 avril 2026 :

Le compte rendu n'amenant aucune remarque, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

Vote pour : 15 - Vote contre : 0 - Abstention : 0

II – Compte rendu des décisions prises par le Maire :

Renonciation au droit de préemption :

- Parcelle A 1569, 37m2

Acceptation de devis :

- Courcières : 6 supports pour panneaux touristiques en acier galvanisé : 360€.
- Laboratoire CARSO : analyse eaux de baignade début juin (suite à un problème rencontré par une personne) : 386,37€

- Arrêté portant refus de transfert de pouvoirs de police spéciale du Maire au Président du Grand Narbonne : communauté d'agglomération.
- Renouvellement convention de coordination des services de police municipale et des forces de sécurité de l'État.
- Arrêté prescrivant la modification N°2 du PLU (Ajustement approprié de l'OAP Cœur de Lucque et précisions et adaptations mineures du règlement écrit).

III – Avance remboursable : Sivu les Passerelles : Annulé

IV – Admissions en non-valeur :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le comptable public nous demande d'admettre en non-valeur des créances irrécouvrables d'un montant de 5 280,40€, après avoir épuisé les procédures de recouvrement.

Dans le cadre d'un apurement périodique opéré entre l'ordonnateur et le comptable public, le Trésorier propose chaque année l'admission en non-valeur d'un certain nombre de créances détenues par des débiteurs dont l'insolvabilité ou la disparition sont établies.

Ces admissions en non-valeur entrent dans la catégorie des actes de renonciation et de libéralité qui, en vertu de l'article L 2541-12-9° du code général des collectivités territoriales, sont soumis à la décision du Conseil municipal.

Les recettes proposées à l'admission en non-valeur concernent plusieurs titres émis entre 1993 et 2010.

Ces produits n'ont pu être recouvrés malgré les recherches et poursuites effectuées à ce jour.

Afin d'avoir des comptes et un budget sincères,

Madame le Maire propose au conseil d'éteindre ces créances.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Vote pour : 15 - Vote contre : 0 - Abstention : 0

V - Renouvellement ENT :

L'Académie de Montpellier permet à toutes ses écoles de bénéficier d'un ENT (Environnement Numérique de Travail) qui regroupe, dans un espace sécurisé, divers services pédagogiques numériques et des ressources numériques de qualité.

En outre, cet espace de travail intègre également des modules de communication à destination des parents pour l'école et pour la commune.

Madame le Maire rappelle au conseil qu'une convention entre la commune et l'académie de Montpellier avait été signé pour l'année scolaire 2025-2026, celle-ci prend fin au 1^{er} septembre 2026. Un nouveau conventionnement est nécessaire pour l'année scolaire 2026-2027.

Compte tenu du fort taux d'adhésion observé depuis le lancement du projet régional en 2022, la participation financière de la collectivité pour l'année scolaire 2026-2027 est ajustée à 41 € par école.

Afin de pouvoir accéder à l'ENT dès la rentrée scolaire prochaine, il est nécessaire de signer une nouvelle convention. La participation de la commune est fixée pour l'école à 41€ pour l'année scolaire.

Madame le Maire présente au conseil cette convention qui après en avoir délibéré approuve celle-ci.

Vote pour : 15 - Vote contre : 0 - Abstention : 0

VI – Divers :

- Référent santé environnement pour les espèces à enjeux pour la santé humaine et la lutte anti vectorielle (moustique tigre) : Madame Sylvaine Bara.
- Suite à la fermeture d'une classe à l'école et des prescriptions du médecin de prévention: travail sur une réorganisation des plannings et des missions (fiche de poste) des agents travaillant à l'école..
- Devis Vidéoprojecteur école.
- Retour sur la réunion d'organisation de spectacle de la scène nationale dans les communes du GN.
Soirée théâtre le 28 mai 2027 Molière et ses masques (commune 500€ + 10€ l'entrée)
- Création d'un groupe de personnes fréquentant le Cinéma afin de participer au choix de la programmation des films.
- Visite de la commune le jeudi 25 juin à 18h00 puis repas pris ensemble avec l'équipe municipale.
- Demande d'accès à une salle communale climatisée pour travailler..
- Réparation borne et terrasse Placette : devis de Laurent Richou accepté par l'entreprise de transport responsable de cet accident.
- Formation AMA
- Courrier reçu de Orange : information sur la présélection de la commune dans le lot 6 de fermeture du réseau cuivre en 2030.
- Retour sur la commission de sécurité des campings du vendredi 22 mai. Avis favorable, étude d'une ouverture à l'année.
- Problèmes d'aboiements de chiens : demande d'intervention des policiers municipaux.
- Discussion et recherche de solutions pour réduire la vitesse des véhicules passant sur la RD 326.
- Demande d'envoi de courrier : Rappel de l'obligation d'entretien d'un terrain privé.
- Extinction de l'éclairage public à partir de 2h00 du 1^{er} juillet au 15 septembre.

Dates :

- Prochain conseil municipal, vendredi 5 juin, désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales le 27 septembre 2026.
- Événement organisé par l'association l'Antre des tanneurs le 7 novembre 2026 à la Salle des fêtes.
- Événement organisé par le restaurant la Garenne le 26 septembre 2026 Festival Rock en Cesse.
- Organisation de la fête du 14 juillet :

Repas le 13 juillet au soir et proposition de jeux le 14 après la commémoration au cours du verre de l'amitié.

- Discussion sur la réorganisation des manifestations d'Octobre Rose et du Téléthon.

Clôture de la séance à 20h00

Signatures

Fabienne Martinage, Maire et Présidente de séance :

Noémie Berger, Secrétaire de séance :